

**Vingt-troisième conférence annuelle
des Hautes Parties contractantes au Protocole II
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction
ou la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

26 novembre 2021
Français
Original : anglais

Genève, 10 décembre 2021
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Approbation des coûts estimatifs pour 2022

**Coûts estimatifs
Réunion de 2022 du Groupe d'experts des Hautes Parties
contractantes au Protocole II modifié***

1. La vingtième-troisième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, devant se tenir à Genève le 10 décembre 2021, doit décider de convoquer une réunion du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes en 2022.
2. Le présent document vise à aider les Hautes Parties contractantes à arrêter leur décision et contient les coûts estimatifs, qui s'élèvent à 31 500 dollars des Etats-Unis pour une réunion d'un jour et demi et à 31 800 dollars des Etats-Unis pour une réunion de deux jours. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. Conformément aux dispositions financières adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion, auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas Hautes Parties contractantes mais qui acceptent l'invitation à prendre part aux dites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs approuvés et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

* Le présent rapport est soumis après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Intitulé de la session : Réunion du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques

Dates :

Genève, 2022 (1,5 jour)

(En dollars des États-Unis)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	26 300							26 300
Traduction de la documentation								
Services d'appui ¹						1 600		1 600
Divers ²							3 600	3 600
Total	26 300					1 600	3 600	31 500

A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme) 31 500

B. Coûts autres que ceux des services de conférence

Total général (arrondi) A+B 31 500

¹ Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 2 jours) : 1 600 dollars.

² Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 30 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 1 700 dollars ; télévision en ligne des Nations Unies : 1 900 dollars.

Intitulé de la session : Réunion du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques

Dates :

Genève, 2022 (2 jours)

(En dollars des États-Unis)

Services de conférence	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Interprétation et service des séances	26 300							26 300
Traduction de la documentation								
Services d'appui ¹						1 600		1 600
Divers ²							3 900	3 900
Total	26 300					1 600	3 900	31 800

A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)

31 800

B. Coûts autres que ceux des services de conférence

Total général (arrondi) A+B

31 800

¹ Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 2 jours) : 1 600 dollars.

² Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 30 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et la gestion des ressources financières : 1 700 dollars ; télévision en ligne des Nations Unies : 2 200 dollars.